

On a suggéré que le bill reflète peut-être l'espèce d'épreuve de force à laquelle le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene) et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) se livrent au sein du cabinet. Tout cela n'est que conjecture. Personne ne sait réellement quels sont les motifs qui les font agir. On ne peut savoir ce qui se passe dans les replis de l'esprit humain.

On a cru que le bill était peut-être un geste du ministre pour permettre aux gouvernements territoriaux de participer à la lutte contre la pollution après la déception que leur ont causée les modifications constitutionnelles proposées par le gouvernement l'automne dernier. Dans ce cas, le geste ne compte guère, car on n'accorde aucun véritable pouvoir au conseil territorial. Les deux offices des eaux seront nommés par le ministre. Chacun d'eux comprendra plusieurs membres dont l'un au moins venant de chaque ministère fédéral dont relève la gestion des eaux du Nord. Cela fait beaucoup de monde, monsieur l'Orateur. Le député de Simcoe-Nord a signalé au cours du débat sur la loi sur les ressources en eau du Canada qu'au moins sept ministères s'occupent d'une façon générale de la pollution des eaux, sans compter le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui vient de s'ajouter à la liste.

• (8.10 p.m.)

Le point soulevé cet après-midi dans l'amendement proposé par mon honorable ami de Peace River (M. Baldwin) constitue l'objection principale de notre parti contre le bill à l'étude. Comme l'a dit le député de South Western Nova (M. Comeau)—mon honorable ami de Peace River et le député ministériel des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange) ont aussi mentionné cet aspect—nous n'aimons pas l'idée que seulement des fonctionnaires soient nommés membres des offices proposés. Ils feront tous partie de ce qu'on appelle l'oligarchie et des députés à la Chambre ont souvent prétendu que ces gens souffrent habituellement d'un état d'esprit gelé.

A mon avis, ce serait peut-être un peu mieux si des non-fonctionnaires étaient nommés membres de ces offices. C'est là une lacune que le gouvernement pourrait combler à une étape ultérieure. J'espère qu'on prévoira la nomination d'au moins un membre de chaque office qui ne fasse pas partie de la fonction publique et qui connaisse les conditions locales. Le ministre pourrait demander à

un de ses collègues de proposer un amendement de cette nature en temps opportun.

L'amendement à l'étude exprime notre grande crainte que l'on dérive les cours d'eau. Il semble que ce soit le seul aspect du projet de loi qui diffère vraiment des termes de la loi sur les ressources en eau qui, prétendons-nous, renferme la majorité des dispositions du bill dont nous sommes saisis. On en conclut qu'un projet de détournement des eaux doit recevoir l'approbation de l'Office sans être rendu public. Un avis paraîtra dans la *Gazette du Canada*—qui la lit?—et dans un journal qui pourrait bien être celui d'une petite ville du Nord où personne ne le verrait.

L'inquiétude réelle au sein de l'opposition découle, en partie, de ce qui semble une divergence profonde entre les membres du cabinet sur la politique des eaux. Le premier ministre (M. Trudeau) a fait certains commentaires à l'Université Carleton l'autre jour. Cet après-midi, à la Chambre, à la période de questions, il a dit ne pas s'opposer à la vente de notre eau dans certaines circonstances. Il semblait dire que l'eau qui se jette dans les océans ne nous sert pas. D'autre part, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) a donné à entendre que pas une goutte des eaux canadiennes n'irait aux Yanquis ni à personne d'autre d'ailleurs.

Je n'aime pas employer ici le mot «ambiguïté». Je vais donc dire que, à en juger par la variété des termes employés, il semble effectivement y avoir quelque désaccord au sein du cabinet sur la politique à adopter à l'égard de l'eau—la vendre et en retirer des recettes alors qu'elle ne sert pas ici, ou, auparavant, faire calculer intégralement la quantité d'eau que nous emploierons probablement dans notre pays dans un avenir prévisible. De toute façon, il est peu douteux, d'après ce qui a été dit, qu'il y a indécision ou même mésentente au sein du cabinet sur notre politique à l'égard de la vente de l'eau.

Tel étant le fond du tableau, l'article 2(2) du bill nous inspire de graves inquiétudes. Je le comprends, nous ne devons pas, à cette étape-ci de l'étude du bill, nous reporter à des articles en particulier, mais mon but est simplement d'illustrer mon point de vue. On lit dans l'article...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'in vite les députés à user de discrétion quant à l'examen d'articles individuels en ce moment. L'honorable représentant lui-même a reconnu que, lors de la deuxième lecture, nous ne devons pas discuter les articles individuels du